

Procès-verbal du Conseil communal

Séance du 14 décembre 2023

Date et heures de la séance :	14 décembre 2023	Début : 20h00	Fin : 21h57
Lieu de la séance :	Salle du conseil, Hôtel de ville		
Président :	M. Jonathan Payot (Vice-Président)		
Représentant(s) de la Municipalité présents:	M. le Syndic et 6 Municipaux		
Membre(s) absent(s) :	Mmes Cotter Armanda, Linder Patricia, Payot Emmanuelle, Uhlmann Louise et MM. Longchamp Ludovic, Maillefer Christian, Pochon Antoine, Sauvant Nicolas, Tanner Philippe, Vialatte Bruno		

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil communal.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
5. Budget de l'année 2024 (préavis 672/23). Rapport de la commission des finances.
6. Nomination de la commission de gestion 2023.
7. Amélioration structurelle pour adduction d'eau à la Grandsonnaz (préavis 673). Nomination de la commission.
8. Remplacement du système de ciblerie de la société de Tir de l'Arnon (préavis 674). Nomination de la commission.
9. Propositions individuelles.

1. <u>Communications du Bureau</u> <i>Dépouillements</i> <i>Courrier camping</i> <i>Démissions</i> <i>Pro Junior</i> <i>Dons jetons présence</i>	M. le Vice-Président Élections fédérales : remerciements pour le dépouillement. Utilisation avec succès du nouveau scanner. Courrier de M. Pascal Stäger (copie envoyée à chaque conseiller) concernant la mise au concours du bail du camping et du restaurant. La discussion des baux est de compétence municipale et non du Conseil communal. Donne lecture des courriers de démission de Mme Sandrine Balleys et M. Philippe Tanner (voir annexes). Courrier Pro Junior concernant la recherche de bénévoles Dons des jetons de présence à l'association Suisse Mali
--	---

<p>2. <u>Adoption du PV de la séance du 5 octobre 2023</u></p> <p>Vote : accepté à l'unanimité</p>	<p>La parole n'est pas demandée.</p> <p>Vote sur l'acceptation du procès-verbal du 5 octobre 2023 : accepté à l'unanimité.</p>
<p>3. <u>Communications de la Municipalité</u></p> <p><i>Crues</i></p> <p><i>Forêts</i></p> <p><i>Renaturation de l'Arnon</i></p> <p><i>Camping</i></p> <p><i>Réseau eau</i></p> <p><i>Traffic</i></p> <p><i>Motion Trolliet</i></p>	<p>Mme Evelyne Perrinjaquet</p> <p>Pas de communication</p> <p>Mme Nathalie Gigandet</p> <p>Le lac risque d'atteindre 430,40m, même cote que 2015. Période critique samedi 16.12 au matin. Fin de la période d'alerte lundi 17 décembre. Merci d'éviter les rives du lac. Les services communaux ont été engagés pour prévenir tous les riverains du lac et contrôler / sécuriser ses abords.</p> <p>Le Parc du lac (propriété du Château) subit des travaux forestiers avec pour objectif favoriser la biodiversité et la suppression de frênes malades. L'accès principal menant au débarcadère reste ouvert, actuellement sous l'eau !</p> <p>Renaturation de l'Arnon : le projet a été validé par la DGE. Il se situe en amont du Moulin de Péroset au lieu-dit Bois de la Râpe. Le martelage a eu lieu en compagnie de la DGE-EAU, du garde forestier et le garde-pêche. Les abattages se feront courant janvier-février 2024. Les travaux auront lieu dès juin 2024 et dureront 2 à 3 mois.</p> <p>Entre la commune de Champagne et Grandson le long de l'Arnon, les travaux de sécurisation ont été reporté à début 2024.</p> <p>Lecture de la réponse de la Municipalité concernant le camping du Pécos (voir annexe).</p> <p>Mme Evelyne Perrin</p> <p>Les services communaux ont préventivement protégé les 11 stations de pompage. Les propriétaires et résidents ont reçu des recommandations.</p> <p>L'ACRG a préparé une chloration d'urgence en cas de contamination du lac dans l'Arnon. La mise à l'enquête du nouveau réservoir est en cours jusqu'au 24 décembre.</p> <p>M. Francesco Di Franco</p> <p>Contrôle radar, 0 dénonciation sur 506 véhicules (Route de Neuchâtel, 5 octobre)</p> <p>Radar sympathique, 57.2% véhicules respectent le 30 km/h (Rue Basse), 36% sont sous la barre des 40km/h.</p> <p>Motion Trolliet : Cheminement Arnon – Brinaz, reçu résultat étude il y a 15 jours avec un diagnostic. Il appartient à la Municipalité de se prononcer sur la priorisation des mesures à prendre et les différentes étapes, puis de proposer une réponse à la motion.</p>

<p><i>Déchetterie</i></p> <p><i>PACom</i></p> <p><i>Mises à l'enquête</i></p> <p><i>Calendrier</i></p> <p><i>Commission gestion</i></p> <p><i>Responsable bâtiment</i></p> <p><i>Marché Noël</i></p> <p><i>Volg</i></p> <p><i>Exposition temple</i></p>	<p>M. Nicolas Perrin</p> <p>La benne plastique va disparaître prochainement. Grandson est une exception (seulement 2 communes faisant partie de la STRID). Motion Dobler pour inciter le recyclage des plastiques. Nouvelle filière de recyclage dont fait partie Cand-Landi pour recycler tous les plastiques. Des sacs pour recycler les plastiques spécifiquement seront en vente dès le 1^{er} avril.</p> <p>M. Olivier Reymond</p> <p>Le PACom va pouvoir être envoyé au Canton.</p> <p>2 mises à l'enquête importantes, réfection de la RC 401 et réfection du bourg des Tuileries ainsi que la mise à l'enquête pour le plan d'affectation de Borné-Nau, oppositions traitées en janvier et février</p> <p>Report au 1^{er} semestre 2024 « réaménagement provisoire de la Place du Château » au lieu du 1^{er} Conseil de l'année.</p> <p>Report préavis « mobilité douce place du Château – Borné-Nau », à voir si conduite à remplacer, donc toucher au sous-sol.</p> <p>M. le Syndic</p> <p>Rappel futur commission de gestion, siège pendant les vacances de Pâques.</p> <p>Engagement de la ou du futur responsable des bâtiments. 8 auditions, 3 personnes retenues. Finalisation en cours avec décision début 2024.</p> <p>Le marché de Noël n'aura pas lieu en 2024.</p> <p>Information magasin Volg. Fermera fin février 2024.</p> <p>Exposition temple, galerie etc. La Municipalité a décidé d'acheter les toiles dans le temple.</p>
<p>4. <u>Communications des délégués aux associations intercommunales</u></p> <p><i>ASIGE</i></p> <p><i>ACRG</i></p>	<p>Mme Delani Décoppet</p> <p>ASIGE (voir annexe)</p> <p>M. Pierre André Genier</p> <p>ACRG : Réunion le 11 octobre. M. Claude Roulet élu Président en remplacement de M. Philippe Humbert. Budgets 2024 acceptés tels que présentés. Surveillance des chantiers sur la commune de Grandson est estimée à CHF 5'846.10. Santé et sécurité au travail CHF 2'973.-. Le réservoir intercommunal de Grandson est à l'enquête, sera publié ces jours. Membres du Conseil de l'ACRG invités à une visite portes ouvertes au Puits d'Onnens le mercredi 31 janvier 2024 de 17h à 19h. Inscriptions jusqu'au 15 janvier 2024.</p> <p>La parole n'est plus demandée.</p>

5. Budget de l'année 2024 (préavis 672/23)

Rapport de la commission des finances

Vote : accepté à la majorité

Rapporteur : M. Hervé Cornaz (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 672/23 relatif au budget de l'année 2024, où le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2024 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n° 672/23 du 13 novembre 2023, présentant un total de charges de CHF 23 864 400 et un total de revenus de CHF 22 912 400

M. le Syndic

Précise qu'une subvention à une société locale ne doit pas « enrichir » la société mais participer à un projet de celle-ci. Le cas d'une société, ayant des fonds suffisants, est un exemple où la commune a demandé de baisser la fortune jusqu'à un certain chiffre avant de pouvoir bénéficier d'une subvention.

La conclusion de la commission des finances est hâtive en disant que les comptes 2024 seraient bénéficiaires si les investissements prévus n'étaient pas présents. 19 préavis sont prévus, qui n'auront donc pas d'investissements en 2025 ou moins que prévus. Bonne nouvelle pour les comptes 2023, ils devraient être dans le noir.

Mme Christine Leu Métille

Proposition du Parti Socialiste d'indexation des salaires non pas à 1% mais à 2%. L'année précédente, les salaires n'avaient déjà pas été indexé au niveau de l'inflation, ce qui implique une baisse du pouvoir d'achat du personnel communal

M. le Syndic

Rappelle la lecture de l'article 14 du règlement du statut du personnel communal.

En 2020, annexion des salaires 0,5%. Budget 2023, 2%. Budget 2024, 1%, soit un total de 3,5%. Au moment de la décision vers juin-juillet, les indices pour 2023 étaient à 2,3 et l'indice prévu pour 2024 était à 1,5%. La variation de prix était à 4,2%, pour une réalité de Grandson à 3,5%.

Pour rappel, dans d'autres secteurs, tel que le privé, cette indexation n'existe parfois simplement pas.

Mme Christine Leu Métille

Rappelle IPC (Index des Prix à la Consommation) ne tient pas, par exemple, compte des caisses maladies.

M. le Syndic

Indique que Mme Leu Métille peut proposer un amendement. La Municipalité pense que l'effort fait est déjà conséquent.

Mme Virginie Pilault Combe

Appuie ce que Mme Leu Métille indique, notamment concernant les caisses maladies. Les augmentations consenties dans le domaine privé sont de 2% à 4% et pense donc pas normal que la Municipalité ne traite pas de la même manière le personnel communal.

M. Hervé Cornaz

M. Cornaz indique que pour sa part il y aura 0% et rappelle ce que M. le Syndic vient de préciser : il y a une augmentation automatique des salaires chaque année et qu'en plus il y a indexation de 1%. M. Cornaz ne comprend pas pourquoi il devrait y avoir autre chose, sur le dos du contribuable qui n'a pas forcément l'indexation ou augmentation de salaire.

[M. le Syndic](#)

Répond dans le sens de M. Cornaz : l'augmentation est faite automatiquement, plus le 1% d'augmentation. Certains collaborateurs reçoivent, en plus, des primes pour des travaux et engagements particuliers.

[Mme Judith Bardet](#)

Se réfère à la fiche n° 16 du plan énergie et climat communal, qui est « sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piétons et les vélos ». Le point 16.1 est « établir un plan de mobilité douce, identifier les mesures les plus importantes en faveur de la mobilité piétonne et cycliste ». Ce point représente CHF 50'000.- sur l'année 2024. Mme Bardet souhaite savoir où figure ce point au budget.

[M. Olivier Reymond](#)

Au budget dans le compte 420318.5.3 dans frais d'études il y a CHF 45'000.- qui est prévu et qui comprend donc le plan directeur de mobilité douce et aussi les frais pour le bureau d'aide au maître d'ouvrage.

[Mme Judith Bardet](#)

Confirme avoir vu ce point, mais ne retrouve pas les CHF 50'000.- prévu sur le document du PECC. En déduisant les subventions, il n'y aurait que CHF 10'000.- au lieu des CHF 50'000.- initialement prévus.

[M. Olivier Reymond](#)

Indique qu'il y a donc une erreur dans le PECC. Des offres estimatives ont été demandées à des bureaux et elles étaient en dessous de ces montants.

[Mme Judith Bardet](#)

Demande confirmation que le plan de mobilité douce qui va être fait en 2024 dans la commune ne coûtera que CHF 10'000.- au lieu des CHF 50'000.- prévus.

[M. Olivier Reymond](#)

Puisque la subvention cantonale, qui se monte à 50% du prix en général, ça sera donc CHF 20'000.-.

[M. le Syndic](#)

Indique que le montant prévu est de CHF 45'000.-. Le plan de mobilité douce sera initié et non fait entièrement en 2024. Des éléments budgétaires sont aussi prévus dans le cadre de l'agglomération, tel le bord du lac.

[Mme Christine Leu Métille](#)

Propose un amendement pour l'augmentation de l'indexation à 2% (à la place de 1%)

[M. Hervé Cornaz](#)

Rappelle que ce n'est pas ainsi que l'on procède, il faut amender les conclusions du préavis comme défini dans le règlement.

[M. le Syndic](#)

Ne devrait pas faire cette proposition, mais une interruption de séance est possible pour préparer cet amendement.

[Interruption séance](#) : refusé à la majorité

[Mme Christine Leu Métille](#)

Remercie M. le Vice-Président d'avoir procédé à ce vote.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur le budget de l'année 2024 (préavis 672/23) : accepté à la majorité

	<p>M. le Syndic</p> <p>Remercie de la confiance accordée. Les services à la population n'ont pas baissé et la Municipalité fera son possible pour avoir des chiffres noirs.</p>	
<p>6. <u>Nomination de la commission de gestion pour l'année 2023</u></p> <p>Vote : accepté à la majorité</p>	<p><u>7 membres</u></p> <p>Laurent Mudry Didier Brocard Manuella Rottet PLR (sera communiqué le 29 février une fois assermenté) Yvan Pantet Délani Décoppet Virginie Pilault Combe</p>	<p><u>4 suppléants</u></p> <p>Denis Villars Pavel Pospisil Antoine Pochon Christine Leu Métille</p> <p>M. Hervé Cornaz</p> <p>Indique ne pouvoir présenter que 3 noms au lieu de 4 pour les membres actifs de la commission de gestion suite à la démission d'un membre. Au mois de février un nouveau membre sera assermenté et elle a déjà accepté de participer à la commission de gestion.</p> <p>Le PLR a pour habitude de présenter 3 suppléants, mais selon le règlement, 1 à 2 suppléants sont suffisants. Le groupe PLR se tiendra donc au règlement.</p> <p>M. Yvan Pantet</p> <p>Demande qui sera nommé Président de cette commission. Puisqu'une réunion est prévue début janvier, comment faire avec le membre PLR manquant.</p> <p>M. Hervé Cornaz</p> <p>Il est de coutume que le premier nommé soit rapporteur de la commission, selon le règlement. D'autre part, en cas de réunion avant l'assermentation du nouveau membre, des suppléants sont prévus.</p> <p>M. le Syndic</p> <p>Rappelle qu'aucun document ne sera donné au mois de janvier, il faut que la Municipalité puisse les préparer.</p> <p>La parole n'est plus demandée.</p> <p>Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à la majorité</p>
<p>7. <u>Amélioration structurelle pour adduction d'eau à la Grandsonnaz (préavis 673)</u></p> <p><i>Nomination de la commission</i></p> <p><i>Déléguée municipale : Nathalie Gigandet</i></p> <p><i>Délai pour rapporter : prochain Conseil</i></p> <p>Vote : accepté à la majorité</p>	<p><u>5 membres</u></p> <p>Pierre André Genier Denis Villars Philippe Perret Sylvianne Ashdown Thomas McMullin</p>	<p><u>3 suppléants</u></p> <p>Michel Emmel Judith Bardet Michel Maillefer</p> <p>Mme Nathalie Gigandet</p> <p>Précise que c'est la rénovation des citernes et d'un couvert pour récupérer l'eau de pluie. Le montant de ce préavis est situé entre CHF 140'000.- et CHF 190'000.-.</p> <p>M. le Vice-Président</p> <p>Indique que M. le Président a préparé une information : le numéro du préavis diffère de d'habitude. Il s'agit d'une volonté du greffe d'inscrire l'année du préavis au moment où le Conseil le traite et non au moment de nommer la commission, ceci de manière à retrouver plus aisément les décisions du Conseil par la suite.</p> <p>Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à la majorité</p>

<p>8. <u>Remplacement du système de ciblerie de la société de Tir de l'Arnon (préavis 674)</u></p> <p><i>Nomination de la commission</i></p> <p><i>Délégué municipal : M. le Syndic</i></p> <p><i>Délai pour rapporter : prochain Conseil</i></p> <p>Vote : accepté à l'unanimité</p>	<p><u>3 membres</u> Nicolas Loizeau Yannick Schelker Michel Emmel</p> <p><u>2 suppléants</u> Gerrit Weber Pavel Pospisil</p> <p>M. le Syndic</p> <p>Pour rappel, le stand de tir se situe sur la commune de Fiez. Il est utilisé par 3 communes, qui le finance, soit Fiez, Giez et Grandson, à hauteur du nombre d'habitants.</p> <p>La parole n'est plus demandée.</p> <p>Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à l'unanimité</p>
<p>9. <u>Proposition individuelles</u></p>	<p>M. Sébastien Deriaz</p> <p>Question au Municipal en charge de l'urbanisme concernant Bas-Grandsonnet, pas eu de retour depuis une année.</p> <p>M. Olivier Reymond</p> <p>Le Plan d'affectation a été envoyé au Canton et il est actuellement en attente de validation.</p> <p>Mme Béatrice Fivaz</p> <p>Aimerait plus de précisions sur la fermeture du magasin Volg, à savoir si un repreneur s'est manifesté ou si c'est la fin du magasin au village.</p> <p>M. le Syndic</p> <p>Indique être en discussion avec Volg depuis quelques temps. Les résultats financiers du magasin ne sont pas suffisants et justifient la décision de Volg. M. le Syndic a eu des discussions avec d'autres entités. Il faudrait investir entre CHF 500'000.- et CHF 600'000.- pour le remettre aux normes et le rendre attractif. Il n'y a aucune nouvelle de la part de la propriétaire ou de son mandataire.</p> <p>Le comité de la Maison des terroirs se pose la question d'avoir un espace pour les produits de première nécessité. La Maison des terroirs est toujours là. La situation est toujours en mode survie. 2022 est bouclé à l'équilibre. Pour harmoniser la taxation, les 13 communes de l'ACRG versaient CHF 9.- par habitant + CHF 6.80 pour Grandson. Le nouveau modèle sera la moitié des taxes de séjour et pour les centres touristiques tels que Grandson ça sera CHF 16.80. La Municipalité est toujours en réflexion pour savoir si elle adhère à cette manière de fonctionner. Les autres communes sont prêtes à aider la Maison des terroirs, ayant un impact sur les producteurs de la région.</p> <p>Mme Delani Décoppet</p> <p>Les médias signalent la suppression par l'ADNV de certains offices de tourisme, dont celui de Grandson.</p>

M. le Syndic

Rapporte que le financement du tourisme était d'environ CHF 2 Mio. Après avoir payé le personnel qui ne s'occupait que des touristes, les loyers des agences, il restait moins de CHF 100'000.- à l'ADNV pour faire la promotion. Il n'y a quasiment plus personne qui vient aux offices du tourisme. Il ne restera que Yverdon comme point central. Sainte-Croix a décidé de continuer à ses propres frais. La Municipalité a besoin de savoir ce qu'il y aura de plus pour CHF 45'000.- avant de se prononcer.

Mme Delani Décoppet

Aimerait savoir concrètement ce qu'il adviendra de Grandson, quelle suite sera donnée.

M. le Syndic

Indique que Grandson sera à la même enseigne que les 70 autres communes concernées. L'office du tourisme sera définitivement fermé. Grandson aura la même promotion que le reste du Canton, à l'exception près du Château qui est un grand centre touristique. M. le Syndic n'a aujourd'hui pas la réponse.

M. Nicolas Loizeau

Remercie la Municipalité pour la présentation des statistiques sur la limitation de vitesse à la rue Basse, dont 42% des conducteurs dépassent les limites. Quelles mesures préventives peuvent être mises en place pour réduire ce nombre.

M. Francesco Di Franco

Au vue de la structure de la rue Basse, il n'y a guère que la prévention, la pose de radar qui peut permettre de réduire ce nombre.

Avec les pistes cyclables de la rue de Neuchâtel, qui forcément va engendrer plus de monde sur cette rue, les ralentissements se feront automatiquement. Les feux de signalisation ne sont pas possibles car ils ralentiraient les bus postaux.

Mme Josik Ineichen

Toujours sur le registre des voitures, le patron du Castello et ses clients peuvent-ils être rappelés à l'ordre concernant les moteurs qui tournent entre 18h30 et 21h pour venir chercher une pizza alors qu'il y a 7 places libres derrière le restaurant à 15m. Les enfants sont en danger sur ce tronçon.

M. Francesco Di Franco

Constata qu'effectivement il y a souvent des places de libres. Il faudrait pratiquement une présence permanente sur place pour pouvoir agir. Les ASP passent régulièrement et n'hésitent pas à verbaliser. M. Di Franco contactera le patron de l'établissement.

M. Sébastien Deriaz

M. Deriaz suggère d'installer des potelets supplémentaires permettant de limiter le stationnement sauvage, même s'il n'est pas fan de cela.

M. Francesco Di Franco

Indique que les potelets sont bien, mais c'est aussi une zone d'évitement. Il y a déjà eu un totem à cet emplacement, qui n'a pas vécu longtemps.

Mme Béatrice Fivaz

Demande si des statistiques ont déjà eu lieu concernant les personnes utilisant la rue Basse et pouvant passer ailleurs.

M. Olivier Reymond

L'agglomération a mené une étude récemment concernant les places de parc et a procédé à un comptage par rapport au flux de personnes pour savoir leur provenance et destination. Il y aura possibilité d'avoir, de manière grossière, une tendance générale qui permettra de prendre les mesures appropriées.

[M. Hervé Cornaz](#)

Revient sur une remarque de M. le Syndic concernant la commission de gestion. Selon le règlement, c'est la commission qui s'organise, nomme un Président, qui donne les dates à la Municipalité. M. Cornaz trouverait élégant que le calendrier soit agendé en commun, pour autant qu'il ait bien compris.

[M. le Syndic](#)

La Municipalité a préparé le planning pour ses propres services, pour avoir les retours et savoir quand les textes peuvent être passés en Municipalité. Après, il y a des plages de dates possibles pour les rencontres. Une fois le tout préparé, ces propositions seront envoyées au Président pour décision. Le but est de pouvoir être prêt le 20 juin en ayant le temps de recevoir les questions, préparer les réponses, etc.

[M. Hervé Cornaz](#)

Indique, à la lecture du règlement, que les rapports de la Municipalité doivent parvenir à la commission de gestion au plus tard le 31 mai. A la prochaine révision du règlement, il serait bon de reprendre ce point.

[Mme Josik Ineichen](#)

Promesse que la démolition des vieux bâtiments à la place du Château selon le plan de quartier de la place du Château serait assez rapide.

[M. Olivier Reymond](#)

Indique que le préavis parviendra pendant le premier semestre 2024 et la mise à l'enquête viendra dans la foulée s'il est accepté.

[Mme Christine Leu Métille](#)

Revient sur l'abri vélos, savoir si un contact a été pris avec les CFF pour changer cet abri vélo. La liaison entre cet abri vélos et le passage sous voie a été discuté.

[M. Francesco Di Franco](#)

Pour le déplacement entre l'abri vélos, il suffit de pousser le vélo 15m ou de prendre la route. Il ne semble y avoir aucune autre possibilité.

[M. le Syndic](#)

Le 20 mars, la Municipalité transmet à la commission de gestion les disponibilités des chefs de services pour les auditions et le rapport est envoyé le 5 avril.

[M. Denis Villars](#)

Avec le plan de quartier de Borné-Nau, un flux de 1'800 véhicules par jour est prévu, avec 900 voitures qui prendront l'autoroute et autant la rue Basse. Le trafic de la rue Basse ne diminuera donc logiquement pas en prenant ces valeurs.

[M. le Syndic](#)

La Municipalité travaille depuis plusieurs années avec un logiciel qui s'appelle eSéances.legislatif, eSéances.exécutif et eSéances.univers pour pouvoir faire le suivi des décisions. Les services sont contactés immédiatement le mardi matin pour faire le suivi. La Municipalité a décidé de participer au développement du logiciel eSéance législatif, qui sera développé sur 2024. Ce nouveau logiciel permettra la préparation des ordres du jour, la prise du PV avec une intelligence artificielle et une reconnaissance vocale, des décisions, des préavis, la composition des commissions, les jetons de présences, le suivi des motions interventions et postulats, ... Cet outil sera très important et parfait pour le développement des compétences du bureau du Conseil et pour un meilleur suivi des décisions prises. Une commission consultative sera créée.

M. le Syndic apporte les vœux de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h57

Le Vice-Président :



Jonathan Payot



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

Rapport asige.

En date du 15 novembre 2023, les délégués du conseil intercommunal de l'asige se sont réunis à Corcelle près Concise.

Le règlement du conseil révisé et récemment accepté nous a été distribué. Les archives de cette législature ont été soigneusement vérifiées par le président. (Les anciennes sont désormais archivées dans les bureaux de l'asige).

Le plan de développement a été conjointement présenté par un membre du CoDir et Mme Gigandet, agissant en tant que représentante du Radege. Ils ont parlé de l'évolution des places d'accueil de jour pour le parascolaire qui s'est énormément développé depuis 2009. D'ailleurs, les chiffres qui ont été revus en début de législature montrent des résultats satisfaisants. Cependant la vision à long terme (2045) souligne un manque de place pour l'accueil en préscolaire (pour rappel une place ne correspond pas forcément à un enfant, mais à 2 voire 3 !). Il faudra donc poursuivre une réflexion sur les espaces et les besoins du terrain sur Grandson, la zone Ouest et Centre.

Suite au départ de M Serge Willenegger du Codir, M Claude Ecuyer a été élu à la majorité pour reprendre son poste laissé vacant. Par ailleurs, David Romero a endossé, dès le 1^{er} décembre, la responsabilité des transports. Les fonctions au sein du CoDir feront l'objet d'une redistribution partielle.

2 nouveaux membres ont également été élus au CET suite à deux démissions du quart politique.

Le CoDir nous a communiqué la mise à l'enquête du centre scolaire à Champagne pour janvier 2024.

Un point sur les transports et son règlement fut projeté (avec un rappel sur la responsabilité des parents et des élèves face au comportement à adopter et sur le rôle de médiateur/intermédiaire de l'Asige).

L'impact CFF de 2025, les rencontres multiples avec la DGMR et l'anticipation du nouveau site de Champagne donnent lieu à de nombreuses réflexions, notamment au sujet des horaires scolaires de B-N et de

Champagne qui devront être adaptés durant l'année scolaire 24-25 pour équilibrer le flux.

Le rapport de gestion des bâtiments a été approuvé à l'unanimité.

Les comptes 22-23 ont été acceptés après des clarifications fournies par le CoDir. Un nouveau plan comptable MCH2 (modèle comptable harmonisé qui fournit une base de présentation des états financiers des cantons et des communes) sera mis en place courant 2024.

Il a été relevé par l'assemblée que le contenu du rapport de gestion était insuffisant. Il est donc attendu qu'il soit plus étoffé à l'avenir.

Prochaine séance agendée au 1^{er} mai 2024 à Champagne.

Delani Décoppet, rapportrice